

MODELE D'AVIS DE PUBLICITE DE LISTE ELECTORALE

A V I S

Élections Professionnelles du 10 Décembre 2026 Comité Social Territorial (CST)

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant au 10 Décembre 2026 la date des élections relatives à la désignation des représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial placé auprès du CIAS des Luys,

L'autorité territoriale vous informe :

1. **Période et lieux de consultation** (article R211-33 du CGFP) : **la liste électorale** dressée pour élire les représentants du personnel appelés à siéger au Comité Social Territorial **peuvent être consultées** dans les **services** de la Communauté de Communes, du Pôle Enfance Jeunesse, du PréhistoSite et de l'EHPAD les Peupliers à compter du 9 octobre à 17h00.
2. **Objet de la vérification** : Il vous appartient de vérifier votre inscription, l'orthographe de vos noms et prénoms
3. **Demandes de rectification** (article R211-34 du CGFP) : toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au **plus tard le mercredi 21 Octobre 2026 – 24 heures**, délai de rigueur.

A Amou, le 9 octobre 2026

La Présidente, Florence BERGEZ

